Association Apicole du Pays Messin
Rucher école d'Ogy-Montoy-Flanville
20 route de Flanville – 57645 Ogy-Montoy-Flanville
www.apiculture-metz.fr

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale de l'association Association Apicole du Pays Messin

Le 29 mars 2023 à Ogy-Montoy-Flanville

Les membres de l'association Association Apicole du Pays Messin se sont réunis en assemblée générale le 29 mars 2023 à 19h30, au Rucher école, sur convocation préalablement adressée par courrier électronique, le 21 mars 2023, par le vice-président, dans les formes et délai conformes aux dispositions statutaires.
12 membres étaient présents ou représentés, sur un total de 16 membres de l'association ; conformément aux conditions de quorum mentionnées dans les statuts, l'assemblée générale peut donc valablement délibérer. Une feuille de présence est annexée au présent procès-verbal.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Altet Olivier, en sa qualité de président de l'association.
Monsieur Dacquay Yann est désigné secrétaire de la séance par le bureau de l'assemblée générale.
Le président rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant : vote des cotisation 2023 et 2024.

Le président fait état des motifs à l'origine de cette proposition, et communique à l'assemblée les documents utiles ; le débat s'ouvre autour de la meilleure façon d'assurer l'adhésion des nouveaux membres du fait de la dissolution du syndicat.

Première résolution :

Au terme des débats, le président propose à l'assemblée de voter la résolution suivante :

Cotisation 2023 : 0 euro

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide de fixer le prix de la cotisation 2023 à 0 euro.

Mise au vote à main levée, cette résolution est adoptée à 12 voix contre 0.

Deuxième résolution :

Au terme des débats, le président propose à l'assemblée de voter la résolution suivante :

Cotisation 2024 : 65 euros

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide de fixer le prix de la cotisation 2024 à 65 euros.

Mise au vote à main levée, cette résolution est adoptée à 12 voix contre 0.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et le secrétaire désigné pour la séance.

La séance est levée à 21h30.

Fait le 29 mars, à Ogy- Montoy-Flanville.

Le président	Le secrétaire
Altet Olivier	Dacquay Yann